

L'accord sur le Partenariat TransPacifique Concurrence accrue entre UE et USA ?

Le Partenariat Transpacifique (TPP) entraînera dans les 10 à 15 années à venir une suppression des droits de douanes sur la plupart des lignes tarifaires des 12 pays signataires. Le porc est particulièrement concerné, avec comme marché principal le Japon, qui représente 20% des importations mondiales. Que contient cet accord, qui en bénéficie et quel en serait l'impact sur les exportations européennes ?

Un accord de principe pour le partenariat transpacifique (TPP) a été signé le 5 octobre 2015 à Atlanta aux États-Unis. Il doit maintenant être ratifié par les douze pays concernés (Brunei, Chili, Nouvelle-Zélande, Singapour, États-Unis, Australie, Malaisie, Pérou, Vietnam, Canada, Japon et Mexique). Si les textes n'ont pas encore été intégralement publiés, des extraits sont déjà parus.

Le Japon très convoité

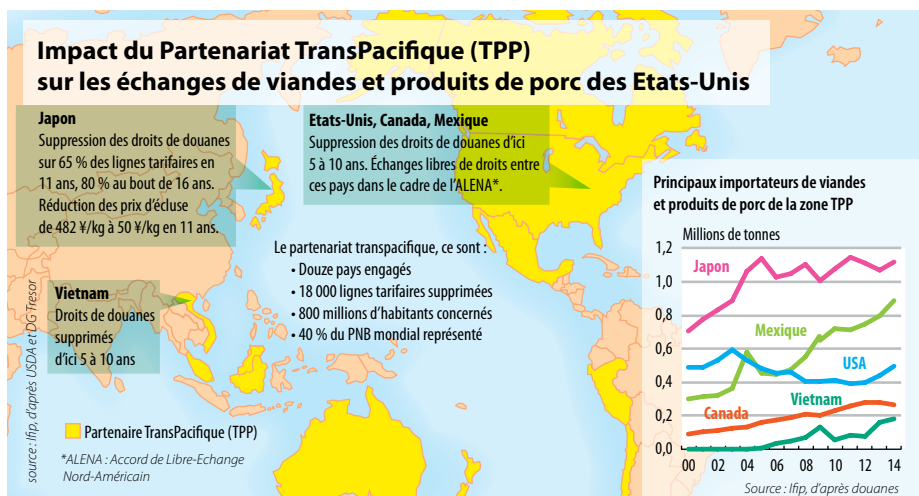
Dans le secteur porcin, les principaux exportateurs parmi les signataires du traité sont les États-Unis et le Canada (environ 50 % des exportations mondiales). Près de 70 % des ventes étatsuniennes sont exportées vers quatre pays, le Mexique (principale destination en volume), le Japon (principale destination en valeur), le Canada et la Chine continentale. Le Japon et le Mexique sont les plus grands importateurs (un tiers du total mondial). Les États-Unis, le Canada, le Vietnam, l'Australie et Singapour représentent quant à eux de 15 à 20 % des importations mondiales.

Les États-Unis détenaient déjà des accords de libre-échange avec 6 des 11 pays du TPP, soit bilatéraux (Australie, Chili, Pérou, Singapour) soit de zone comme l'ALENA (Canada et Mexique). Dans le cadre du TPP, un pays s'engage à offrir les mêmes conditions d'accès à chacun de ses partenaires alors que les relations préexistantes pouvaient différer. Le

Exportations américaines et canadiennes de produits de porc

	En volume (milliers de t)		En valeur (millions d'€)	
	USA	Canada	USA	Canada
2013				
Mexique ¹	700	84	994	91
Japon ²	457	193	1 501	594
Canada ¹	267	-	770	-
États-Unis ¹	-	365	-	837
Chine ²	334	161	542	190
Corée du S. ²	105	41	216	56
Total	2 381	1 183	4 932	2 332

(1) accord de libre-échange préexistant ; (2) aucun accord préexistant ; Source : Ifip, d'après GTIS ; données hors vif



TPP apporterait donc un nouvel avantage aux exportateurs étatsuniens à destination du Japon et du Vietnam.

Suppression des droits

Le Japon se démarque par une double protection. Un prix d'écluse (*gate price*) fixe un seuil minimal d'entrée pour les importations de porc. En dessous, un prélèvement ramène le prix des importations au prix d'écluse. Au-delà, une taxe s'applique à la valeur du produit importé. En cas de hausse importante des volumes entrant au Japon, le pays se réserve le droit d'augmenter le prix d'écluse via des clauses de sauvegarde. Dans le cadre du TPP, le prix d'écluse baissera de 482 à 125 ¥/ kg la première année puis jusqu'à 50 ¥/ kg en l'espace de 10 ans. La taxe de 4,3 % sera divisée par deux puis graduellement supprimée d'ici 11 ans. Le Japon maintiendra ses clauses de sauvegarde mais elles seront revues à la hausse. Les droits de douanes de 20 % sur les produits transformés (10 % pour les saucisses) seront éliminés en 6 ans. Un prix d'écluse demeurera sur le jambon et la poitrine (bacon), mais les taxes d'entrée seront supprimées en 10 ans et les clauses de sauvegarde sur 12 ans.

Le Vietnam est autosuffisant en production porcine mais le développement du niveau de vie de sa population fortement consommatrice de porc en fait un marché d'avenir, sur les pièces comme pour les abats. Les droits

de douanes sur les pièces congelées (15 %) et les produits transformés seront éliminés d'ici 8 ans, ceux de 25 % sur les pièces réfrigérées d'ici 9 ans. Les taxes sur les carcasses seront supprimées en l'espace de 10 ans, tout comme celles de 8 % sur les abats.

Peu d'effets immédiats

Selon l'USMEF (Fédération des exportateurs de viande américains), ce partenariat facilitera l'accès à un marché japonais attractif, particulièrement sur les pièces brutes (longes) mais aussi avec des perspectives intéressantes sur le jambon et la poitrine transformés, une catégorie de produits à forte valeur ajoutée au Japon.

Ils considèrent le TPP comme un moyen de contrer l'accord signé par l'UE avec le Vietnam (entrée en vigueur attendue en 2017) comme celui en cours de finalisation avec le Japon (objectif fin 2015). La signature du partenariat transatlantique avec l'UE permettrait à leurs yeux d'homogénéiser les conditions d'accès de chacun aux plus grands marchés mondiaux.

Il reste toutefois à franchir l'écueil de la ratification du TPP. La plupart des experts s'accordent à penser qu'une mise en application n'interviendrait pas avant 2018.

Estelle Antoine

estelle.antoine@ifip.asso.fr